

# L'INNOVATION EN QUESTIONS...

## QUI PEUT ENCORE SAUVER LE STATUT JEI (2) ?

Le 22/11/2011 | [Entreprise](#), [Financement](#), [Politique](#)



Imprimer cet article



Envoyer cet article



Mettre cet articles dans vos favoris

► **Mots clés:** Amendement, Sénateur Bricq, Statut JEI

Les efforts d'André Choulika, président de France Biotech, pour défendre le statut Jeune entreprises innovante, pourrait finalement avoir porté. Si l'Assemblée nationale n'a pas retenu l'amendement proposé par Laure de la Raudière, député de la 3e circonscription de l'Eure et Loir, lors de l'étude du projet de loi de finance 2012, le Sénat lui a voté celui de Mme Nicole Bricq. Cet amendement I-147 vise à rétablir les exonérations de charges sociales pour les Jeunes Entreprises Innovantes sur 8 ans, sans plafond ni dégressivité. Mais pour être définitivement adopté, devra être à nouveau examiné par une commission mixte paritaire avant de retourner à l'Assemblée nationale. Ce n'est pas gagné. France Biotech rappelle que les JEI bénéficient, dans le régime actuel, d'une exonération d'impôts sur les sociétés sur une durée de 3 ans, réduite de moitié au titre des 4ème et 5ème années bénéficiaires. Cet avantage serait supprimé au-delà de trois années de bénéfices. Tout ça pour réaliser moins de 50 millions d'euros d'économie.

Des modifications actées. dans la lettre de la DGCSI( Bercy) de novembre il est justement écrit :

*« Jeunes entreprises innovantes : nouvelle instruction fiscale*

*Une Jeune entreprise innovante (JEI) est une PME créée depuis moins de huit ans dont les dépenses de R&D représentent au moins 15 % des charges fiscales déductibles au titre de l'exercice. Ces entreprises peuvent bénéficier d'exonérations fiscales et de réductions de cotisations sociales. La Direction générale des finances publiques a publié le 16 septembre 2011 une instruction fiscale précisant les critères d'éligibilité à ce dispositif, en particulier pour l'appréciation du seuil de 15 % précité. »*

<http://blog.usinenouvelle.com/innovation/financement/qui-veut-encore-sauver-le-statut-jei/>

# QUI VEUT ENCORE SAUVER LE STATUT JEI ?

Le 24/11/2011 | [Financement](#), [Politique](#)



Imprimer cet article



Envoyer cet article



Mettre cet articles dans vos favoris

► **Mots clés:** Guy Mamou-Mani, Nicolas Gaume, Olivier Duha, Patrick Bertrand, Statut JEI

Comme il y a un an, **France Biotech** est maintenant rejoint par les autres associations de PME innovantes. Mais il a fallu un vote positif au Sénat pour qu'elles réagissent. Rien, ou si peut, pour défendre l'amendement en première lecture de la loi de finance 2012 à l'Assemblée nationale ! Pas de tribune, pas de communiqués de presse . Le combat était-il juste mené dans les couloirs ? Où sont-ils juste très long à la détente. Qu'importe. Maintenant, encore une fois, tout le monde s'agite pour revenir à l'ancien statut. Olivier Duha, président de CroissancePlus, s'est fendu le 18 novembre de trois lettres aux Ministres concernés par le statut de la JEI (François Baroin, Valérie Pécresse et Laurent Wauquiez). Le message : « Ces avantages ont bien sûr un coût pour l'Etat et la Sécurité Sociale. Mais il faut mesurer la croissance de ces entreprises qui est une richesse pour la France ».

Ce matin, jeudi 24 novembre, c'est un collectif de syndicat professionnel, l'AFDEL (éditeurs de logiciels français), le Syndicat National du Jeu Vidéo (SNJV) et le Syntec Numérique , qui « **se mobilisent pour que la réforme de la JEI ne soit pas une balle perdue en plein cœur de l'innovation française** ». Tribune a la clé. Que je vous livre ci-dessous, dans son intégralité.

Reste le Conseil national du numérique, qui affirme soutenir la réforme du statut. Mais pour une prise de position officielle, on attend toujours !

<http://blog.usinenouvelle.com/innovation/financement/qui-peut-encore-sauver-le-statut-jei-2/>